

Honfleur, le 11 mars 2026

Madame, Monsieur le Président, Cher(e) ami(e)

L'accompagnement des clubs et le développement de la pratique sous tous ses aspects sont une priorité de La Ligue de Normandie. Aussi, nous souhaitons soutenir les clubs qui engagent des actions de développement en lien avec la fidélisation et le recrutement.

**L'objectif attendu : le développement de la pratique dans votre club.**

Pour information, le budget Aide aux Clubs, au sein duquel le « projet club » est inscrit, est reconduit pour 2026/27 à hauteur de **100 000 euros**. Le Pôle développement des pratiques souhaite vous aider plus particulièrement sur :

- **La fidélisation des adhérents de votre club (Jeunes et adultes)**
- **Le recrutement de nouveaux adhérents**
- **L'accessibilité aux différentes pratiques (Tennis, Beach, Padel, Pickleball)**
- **Démarche RSE**
- **Les Comités Jeunes de Clubs créés avant le 29 avril 2026**

Votre projet (équipement et/ou développement) devra être différent de celui déposé en 2024/25. **Cette mesure ne s'applique pas à un projet « tennis à l'école ».**

Pour les clubs qui n'ont jamais déposé de dossier projet club, une aide forfaitaire de **100 €** abondera la somme versée.

**Calendrier « Projet Club 2026/27 »**

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Retour des dossiers au comité :               | 30 avril 2026     |
| - Analyse par le groupe Projet Club :           | 18 mai 2026       |
| - Validation par le comité directeur de Ligue : | 13 juin 2026      |
| - Publication sur le site de la ligue :         | 08 juillet 2026   |
| - Visible sur ADOC :                            | 02 septembre 2026 |

- **Aucune dépense ne pourra être engagée avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026**

La Ligue de Normandie accompagne votre club sur ce dossier, et ce tout au long de la saison.

N'hésitez pas à solliciter les élus de votre département ou votre conseiller en développement référent pour vous aider à finaliser de nouveaux projets.

**Si vous avez déposé un dossier projet club pour la saison 2025/26, n'oubliez pas d'envoyer les justificatifs à la ligue avant le 31 AOUT 2026, afin de pouvoir percevoir votre subvention.**

**Chaque année, de nombreux clubs ne justifient pas ou partiellement les aides allouées.**

Depuis la décision du comité directeur de la ligue en date du 1<sup>er</sup> Mars 2025, les clubs qui n'ont pas justifié les dossiers déposés en 2023/2024 et 2024/25 ne pourront pas déposer de dossier pour 2026/2027.

Notre objectif étant que les sommes allouées participent pleinement au développement des clubs.

Nous restons à votre disposition pour répondre à votre attente.

Bien sportivement.

**Jean Luc ARCADE**

*Chargé du Projet club*

*Commission Développement*